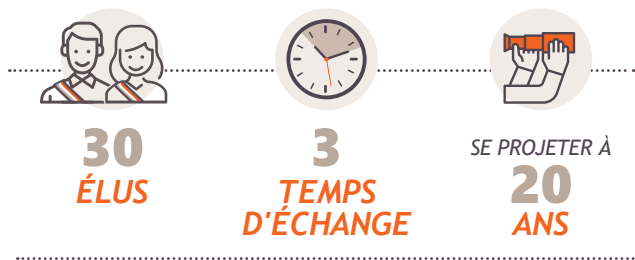


Quelle vision à 20 ans pour le SCoT de l'Agglomération bisontine ?

Échanges lors d'un atelier participatif

L'atelier du SCoT



Le 2 décembre 2020 s'est tenu le premier atelier participatif du SCoT de l'Agglomération bisontine en visioconférence.

Il a réuni une trentaine d'élus, répartis en trois groupes, qui ont pu partager leur volonté de développement et d'aménagement du territoire du SCoT.

Animé par l'AUDAB, l'atelier proposait aux élus de se projeter à 20 ans sur leur vision du territoire. Les différents échanges ont permis de révéler les facteurs prioritaires de développement en fonction de ses atouts.

Trois temps d'échanges ont été organisés autour de questions traitant des piliers du SCoT :



Comment préserver l'environnement dans un territoire en croissance ?



Comment urbaniser de manière vertueuse ?



Quels leviers d'attractivité à saisir pour le territoire ?

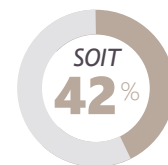
Ce qui est souhaité pour 2040

Comment préserver l'environnement dans un territoire en croissance ?

La préservation de l'environnement ne doit pas être déconnectée du développement mais doit bien être intégrée dans les choix d'urbanisation. Elle doit se concevoir pour concilier à la fois l'ambition de développement et **conserver les atouts paysagers et environnementaux** du territoire. L'objectif est de construire un territoire qui poursuit son développement tout en conservant, voire en améliorant ses qualités écologiques. Cet objectif passe par plusieurs facteurs :

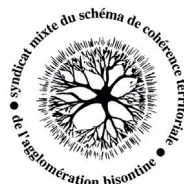
- La **protection des terres agricoles** à la fois pour l'économie qu'elles représentent mais aussi pour la préservation du foncier en orientant l'urbanisation et en développant une agriculture vertueuse/biologique ;

34 900
HA DE SURFACES
AGRIQUES

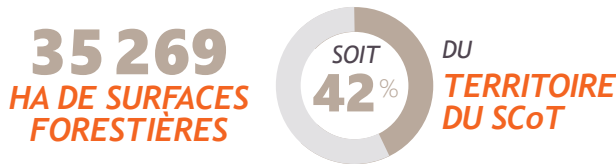


DU
TERRITOIRE
DU SCOT

- La **diversification des systèmes agricoles** pour davantage développer des cultures alimentaires pour le territoire dans le but d'atteindre l'autonomie ;



- La **préservation de la forêt** lorsqu'elle rend service au territoire et ses habitants : les espaces récréatifs et productifs sont à protéger ;



- La **réintégration d'éléments naturels** comme les haies, les vergers dans le paysage
- La **sécurisation de la qualité de l'eau** en renaturant certains milieux et en protégeant les sources et captages.

De manière générale, les **ressources doivent être préservées** mais sans compromettre leur utilisation au service des habitants. Elles doivent être utilisées pour la **production et la consommation locale** afin de favoriser les circuits courts, l'économie circulaire et l'autonomie.

Comment urbaniser de manière vertueuse ?

La conciliation de la préservation de l'environnement et du développement passe également par un mode d'urbaniser plus vertueux.

L'organisation territoriale doit favoriser **plus de proximité dans la manière d'aménager** et de prévoir le développement des zones d'habitat et d'activités. Rapprocher l'économie, les équipements des lieux de vie des habitants permet de **réduire les déplacements**, notamment automobiles. D'autres formes de lieux de travail doivent être créées pour permettre aux habitants de travailler à proximité de leurs lieux de vie (espaces de coworking, tiers-lieux...) et éviter ainsi les déplacements longs systématiques.

Un **équilibre en matière d'urbanisation** doit être trouvé entre **la ville et la ruralité** afin de conserver l'identité villageoise des communes du territoire. Les opérations nouvelles doivent s'inscrire dans cet esprit et respecter le bâti traditionnel des villages.

L'urbanisation future doit davantage être réalisée **en priorité sur l'existant**. L'ensemble des **capacités de recyclage urbain** doit être étudié pour à la fois reconvertir ces espaces dégradés et préserver le foncier naturel, agricole et forestier. Le renouvellement urbain peut prendre plusieurs formes : réhabilitation de sites abandonnés, comblement des espaces libres, réinvestissement des logements vacants, optimisation des locaux, démolition/reconstruction ou construction verticale. Ces exigences

ne doivent pas être admises que sur l'habitat. Les zones d'activités sont à développer également selon ces modalités. La priorité mise sur le renouvellement urbain peut se heurter à la maîtrise foncière par la collectivité, qui devra développer les outils pour mobiliser ce potentiel.

L'ambition portée sur l'urbanisme doit être prolongée à la diversité des formes d'habitat proposée. Les **logements produits doivent revêtir plusieurs types** pour conserver et accueillir les ménages sur le territoire. Certaines formes d'habitat ne répondent plus aux aspirations des ménages actuels. Des **logements modulables, avec des espaces communs** partagés, sont à développer correspondant davantage aux volontés des jeunes. Des logements plus adaptés à la population vieillissante sont aussi à développer.

L'habitat pourra revêtir des formes hybrides, entre individuel et collectif.

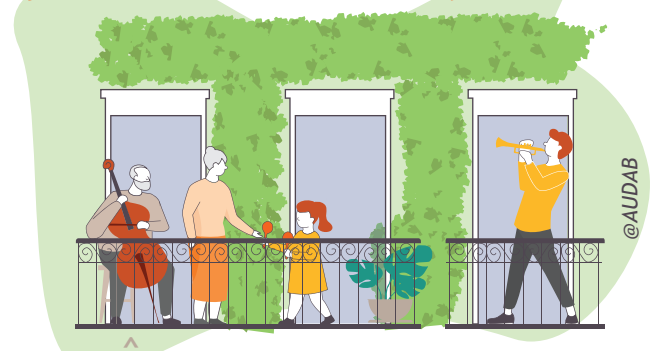


Illustration extraite du poster réalisé dans le cadre de la Rencontre des agences d'urbanisme 2020

De plus, les opérations doivent être plus qualitatives : les projets denses sont davantage à accompagner pour mieux s'intégrer dans les espaces urbanisés existants. La **densité ne doit pas représenter un objectif unique**, auquel cas la logique de rentabilité surpasse la qualité d'aménagement.

Ainsi, pour plus de dynamisme, les **bâtiments peuvent être mutualisés et accueillir plusieurs fonctions** : des logements mais aussi des services, des activités professionnelles ou de loisirs... De cette manière, les locaux sont optimisés et investis tout au long de la journée avec des fonctions différentes selon les temps.

Les opérations d'urbanisation doivent également s'accompagner **d'objectifs vertueux en termes d'autonomie** (énergie, eau, déchets, ...), **de performance énergétique et d'écoconstruction**, que ce soit pour les nouvelles constructions mais aussi pour les réhabilitations. Des aides de la collectivité pourraient être proposées pour inciter la mise en œuvre de projet concourant aux objectifs visés par le SCoT. L'urbanisation doit également s'accompagner **du maintien et de la création d'espaces végétalisés**.

Les espaces non-constructibles peuvent être valorisés à des fins de végétalisation et trouver une fonction d'îlots de fraîcheur au sein de l'espace urbanisé. La qualité des espaces urbanisés passe par l'amélioration de l'existant : les cours d'école ou les parkings pourraient être désimperméabilisés. Les grands équipements (le CHU par exemple) sont souvent entourés d'espaces entièrement imperméabilisés, ne favorisant pas leur appropriation. Réinsuffler de la nature en ville également sur ces espaces permettra d'améliorer leurs usages.

“
Pour aller + loin...

12 000
LOGEMENTS
 EN RENOUVELLEMENT
 URBAIN
Les capacités de remobilisation des logements vacants et les capacités du foncier non-bâti densifiable et du foncier bâti mutable ont été étudiées à l'échelle du SCoT. Environ 12 000 logements peuvent être envisagés grâce à ces capacités en renouvellement urbain.
 ”

Quel levier d'attractivité à saisir pour le territoire?

Au regard des échanges, l'attractivité du territoire repose essentiellement sur **l'économie et sa propension à générer des emplois**. Des filières porteuses sont présentes sur le territoire : micro-techniques, biomédical, horlogerie, agriculture... Elles sont à maintenir et à valoriser pour développer des secteurs économiques à haute valeur ajoutée. De plus, d'autres facteurs d'attractivité sont aussi porteurs de création d'emplois : tourisme, gastronomie, services à la personne...

Les 4 filières les plus porteuses du territoire du SCoT



MICROTECHNIQUES



HORLOGERIE



BIOMÉDICAL



AGRICULTURE

96 300
EMPLOIS
 EN 2016

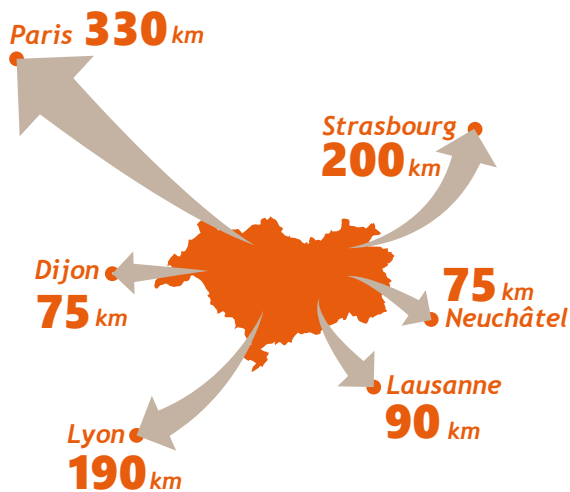


DANS LE
TERRITOIRE
DU SCoT

Les marqueurs du territoire cités sur la **qualité du cadre de vie** (paysage, espaces verts, ...) forment un des leviers d'attractivité du territoire. Les atouts de la complémentarité entre l'urbain et le rural sont à valoriser. Le **mode de vie urbain allié aux possibilités d'accéder à la nature** rapidement pour les activités de loisirs confère au territoire un levier d'attractivité pour accueillir de nouveaux ménages. Les spécificités urbaines et rurales représentent également un atout pour le développement du tourisme, et plus particulièrement le **tourisme vert**.

Ces différents critères sont recherchés, notamment à la suite de la crise du Covid-19, par les ménages vivant dans les grandes métropoles qui veulent aujourd'hui s'installer dans des villes à taille humaine.

Le positionnement du territoire sur **l'axe Rhin-Rhône et entre Paris et la Suisse**, vient renforcer son attrait. **L'accessibilité du territoire** est déterminante : la capacité à relier les grandes métropoles est importante pour être attractif mais il est essentiel aussi de travailler **l'attractivité de proximité**, à destination des territoires voisins.



^ Schéma de présentation des distances entre le SCoT et les métropoles les plus proches

Par ailleurs, le territoire doit également être **préparé au vieillissement** de la population et se doter des moyens de bien vieillir sur le territoire. Le secteur de la santé est à conforter, mais aussi de manière plus large le territoire doit se développer de manière à permettre de bien vivre durablement. La **diversité de l'offre d'habitat** est un facteur d'attractivité car il va permettre de maintenir et accueillir la population.

Les priorités pour le territoire de demain : les maîtres-mot



Proximité

Rapprocher les habitants des activités, des équipements, des services et des lieux de vie, circuits courts



Économie

Conforter les activités présentes et favoriser la création d'emplois



Autonomie

S'appuyer sur les ressources du territoire (énergie, eau, ...) pour la production et la consommation locale



Qualité du cadre de vie

Valoriser les caractéristiques urbaines et rurales du territoire dans un esprit de complémentarité, et non d'opposition, et miser sur l'accès à la nature (ville nature / ville campagne).

“

Pour aller + loin...

Deux groupes ont souligné l'importance d'inclure la population et les acteurs du territoire (ex : agriculteurs, jeunes) aux réflexions du SCoT en passant par de la sensibilisation et de la formation. Le territoire de demain se construit pour eux. Il paraît important d'entendre leur parole pour connaître et comprendre leurs aspirations à un nouveau mode de vie mais aussi pour les sensibiliser aux nouveaux modes d'habiter (habitat autre qu'individuel). Une concertation est à mettre en place pour alimenter la révision du SCoT de l'Agglomération bisontine.

”



Directeur de la publication : Michel Rouget - Directrice des études : Isabelle Maquin - Rédaction et mise en page : Justine Huot-Marchand - Conception graphique : Dorianne Noriega - Impression : AUDAB.

